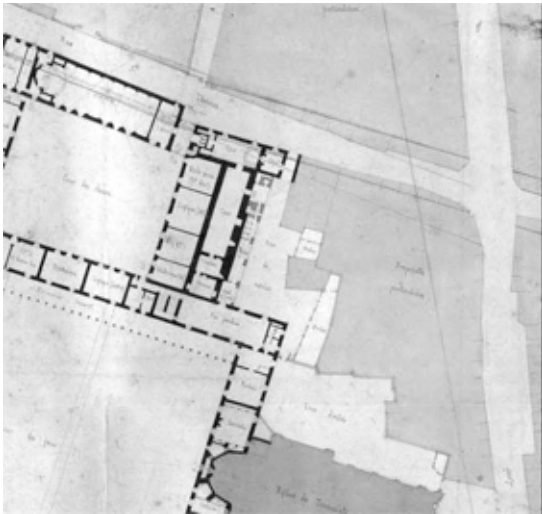




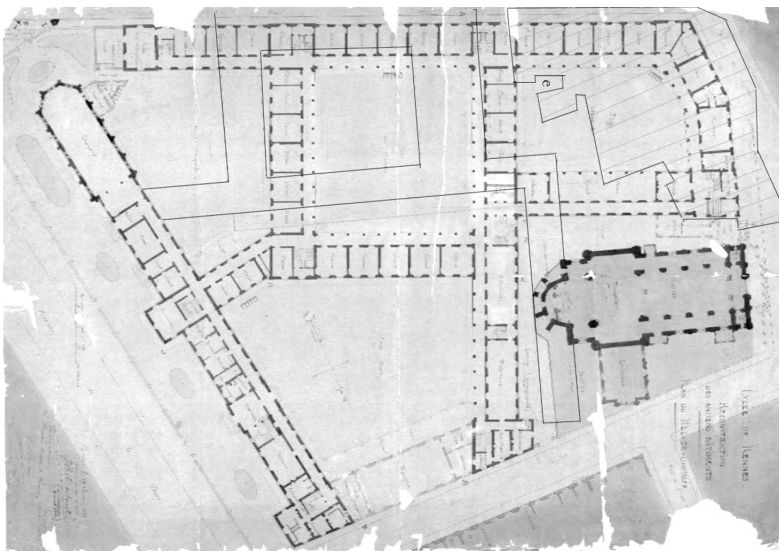
•1643, « Plan » Jollain.

•1858, Plan du vieux lycée par J-B Martenot. (AMR, 2Fi2663, détail)

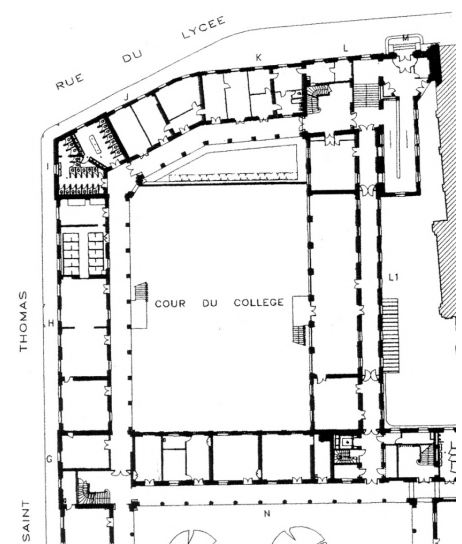


L'espace du Petit Lycée

•1882, J-B Martenot, Plan de reconstruction projeté. Tracé des contours du vieil établissement.
(d'après AMR, 2Fi261)



•2002, le gymnase creusé dans la cour du Collège
(document : Gautier, architectes)



Côté Petit Lycée



Il n'est pas question d'évoquer aujourd'hui le *petit lycée*¹ ce cycle *élémentaire* aujourd'hui disparu, mais de saisir le prétexte du commencement des travaux pour nous intéresser à l'*espace* qu'il occupait, celui de l'actuel Collège Emile Zola.

Observons la gravure de Jollain². Malgré les distorsions du dessin original³ on repère assez bien le Collège tel qu'il se présentait à l'origine. Le long de la rue Saint Thomas la chapelle de l'ancien prieuré dédié à Saint Thomas Becket, que les Jésuites trouvaient trop petite. Derrière la chapelle et les constructions qui la prolongent, la Cour des Classes. Elle est fermée à l'Est et au Nord par deux hauts bâtiments en équerre d'un étage sous comble et d'une tour surmontée d'un clocheton. A l'ouest jusqu'à la rue Saint Germain (du nom de l'église à laquelle elle conduit) l'espace semble libre. Les petits arbres dessinés à proximité suggèrent des espaces de jardins indépendants du jardin du Collège dont on voit le mur. Le méandre, pourtant prononcé, de la Vilaine, est à peine suggéré.

En 1643, l'église que la municipalité construit pour les Jésuites, est déjà bien avancée⁴ (elle sera consacrée en 1651) mais pas plus que le Parlement, elle ne figure sur la gravure.

L'espace d'expansion du Collège.

Un croquis coté⁵, relatif à l'acquisition des terrains pour la construction de cette l'église (accès compris), permet de se faire une idée de ce qu'était alors l'espace qui nous intéresse : un ensemble de « logis » et « jardins » imbriqués auxquels mènent d'étroits passages perpendiculaires à la rue. Certains de ces logis, d'une surface au sol de l'ordre de 80 m², ont « pignon sur rue » ce que doit vouloir suggérer la curieuse rangée bâtie qu'on voit, sur le plan Jollain, le long de la rue St Germain.

On sait que depuis sa fondation en 1536 le Collège, pour être à l'aise et se garantir du voisinage avait acquis plusieurs maisons et jardins⁶. Les archives municipales conservent sous le nom fallacieux de *Plan du Collège des Jésuites*, le plan d'une ferme avec boulangerie, four, et pressoir⁷. Les constructions figurant sur ce plan faisaient-elles partie de ces acquisitions ?

Si l'on en croit Chateaubriand, des porcs déambulaient au XVIII^e siècle dans la *Basse Cour* du Collège⁸ et, en 1836 encore, les plans de Vincent-Marie Boullé signalent la présence de part et d'autre de cette cour d'une étable et d'une boulangerie équipée d'un four monumental. Pourrait-il s'agir de reliquats de cette ferme ?

Pour en avoir le cœur net nous avons mesuré le four : son Ø intérieur (3 m) est supérieur à celui du four de la ferme (2,10m). Celle-ci – à supposé qu'elle ait un rapport avec les Jésuites – appartient sans doute à un des domaines extérieurs dont les revenus entretenaient le Collège⁹.

De son côté le four qui figure sur les plans du XIX^e siècle, semble surdimensionné pour la petite communauté des Jésuites¹⁰ ; il n'a peut-être été construit qu'après que le collège a commencé à accueillir des internes. Le four banal tout proche¹¹ a pu servir assez longtemps aux besoins du collège.

Ce *four banal au Roy*, occupe dans la rue Saint Thomas la 4^e maison, à gauche quand on va vers le faubourg Saint-Hélier. C'est une petite maison avec, au rez-de-chaussée, le four et la boulangerie attenante, et « une chambre au dessus » où logeait le boulanger¹². A partir de 1782 cependant, l'activité de boulangerie y semble abandonnée et un cordonnier occupe une partie des locaux.

Sociologie d'un pâté de maisons

La taille modeste de la maison du four banal devait trancher avec l'élévation de la plupart des immeubles qui masquaient le Collège depuis son entrée principale (située rue Saint-Germain, au sud de l'Eglise) jusqu'aux bâtiments flanquant la petite entrée de la Basse Cour, rue Saint-Thomas.

Au milieu du XVIII^e siècle, près des 2/3 de ces maisons à pan de bois situées sur la rue ont plusieurs étages, la majorité d'entre elles étant constituées de 2 ou 3 étages auxquels il faut ajouter les combles. A l'arrière des maisons de la rue Saint-Thomas s'étendaient aussi quatre cours donnant sur des *embas* et des *corps de logis*, dotés ou non de jardins.

Ces maisons sont des immeubles de rapport. 20% d'entre elles appartiennent aux Jésuites, d'autres sont propriétés de « notables » non résidents qui peuvent aussi bien habiter Chateaubriant, Piré ou Tinténiac¹³, d'autres enfin sont des *maisons à plusieurs*, des copropriétés. La majorité des locataires, en cette basse ville sont de condition modeste. Petits commerçants et artisans, ils sont souvent en quête de revenus complémentaires.

Pour eux le Collège est une aubaine.

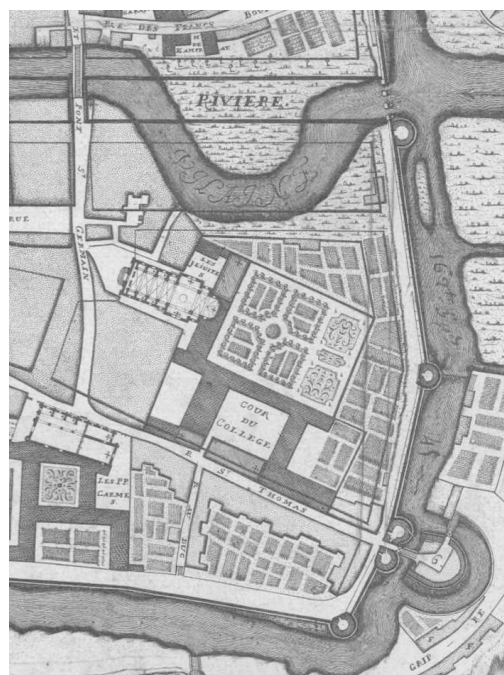
Un exemple extrait du registre de capitation très détaillé de 1740 : juste après le four banal, la 5^e maison à *Bouvier* (trois étages et un *corps de logis* au derrière). Dans la *Boutique* on trouve *Jean Jouanin M^e boulanger et sa femme*, au 1^{er} étage *Pierre Robin compagnon tailleur sa f^e Logeant des Ecoliers*, au second *Le Nommé Saint Marc manoeuvre sa f^e logeant des Ecoliers* et au troisième *Julienne Pian v^e d(e) fr : Bodigné et sa fille moult^e* (moulinière) *Logeant des Ecoliers* puis dans un *Corps de Logis aud^e et 1^{er} ét*, *La V^e du Cosquer M^{se} Moulinière*, enfin dans un *embas*, *Le Nommé Meslié Comp teint^{er}*.

Quand ils ne « logent pas des écoliers », et ne sont pas eux-mêmes « maîtres d'école¹⁴ » « tenant (ou non) des écoliers », les locataires peuvent avoir d'autres liens avec le Collège (ainsi que les couvents voisins, Carmes et Ursulines tous grands consommateurs de livres). Ils sont *relieurs* (3) *compagnon libraire, plieuse de livres, brocheuses... imprimeurs parfois*. Certains des livres de nos collections sont peut-être passés par leurs mains. Pour le reste, on trouve dans cette vingtaine de maisons, la plupart des métiers exercés dans les autres quartiers populaires de Rennes. Rares sont les foyers à qui le fisc demande une capitation supérieure à 5 livres ; qui sont-ils ? Deux maîtres perruquiers, Louis Noury, dit Saint Louis, épicier et cantinier, un couvreur, les demoiselles Renard marchandes de toiles... tous les autres sont boulangers. Aucun n'atteint 10 livres.

Tout au plus sent-on que certaines maisons sont mieux fréquentées que d'autres (présence de nobles, logements de plusieurs pièces) alors que dans la rue Saint Thomas, la 10^e maison à *La Dugué* avec un seul étage et onze logements, bat des records d'entassement !

Derrière ces maisons, le Collège se dissimule, n'offrant au regard qu'une seule façade, peu engageante, située rue Saint-Thomas : une porte donnant accès à la Basse Cour percée dans un immeuble soutenu par d'énormes contreforts, puis, face à la rue au Duc, le pavillon d'entrée vers la Cour des Classes, suivi du mur sud de la vieille Chapelle Saint-Thomas (qui jusqu'en 1762 sert toujours de chapelle à la confrérie des marchands et artisans). Cette façade est prolongée à l'est par les deux bâtiments construits au siècle précédent, pour accueillir la Retraite pour hommes.¹⁵

Les Jésuites ont en effet considérablement étoffé et modifié l'établissement dont ils avaient reçu la direction au début du XVII^e siècle. Le plan Le Forestier (ci-contre) permet de saisir les changements importants effectués dans l'espace qui nous intéresse. La Cour des Classes a été fermée à l'ouest par une aile dont l'épaisseur étonne tant qu'on ignore que cette *aile des cuisines* est en fait constituée de deux bâtiments mitoyens séparés par un mur axial sans ouverture, destiné à prévenir la propagation des incendies¹⁶. En 1623, le bâtiment principal a été prolongé à l'est par une grande Salle des Actes¹⁷ surmontée d'un étage. Pour compléter le tout un bâtiment Sud/Nord longe le Jardin des Pères ; il emprisonne le chevet de l'Eglise du Collège et se termine, côté rivière, par la somptueuse Chapelle des Messieurs qui après le départ des Jésuites, abritera l'Ecole de Droit.



1726

Mutations 1762 -1883

La physionomie du quartier change peu entre le départ des Jésuites (1762) et la construction des quais (1846). L'aspect de notre pâtre de maisons semble même extérieurement fossilisé jusqu'en 1883, date à partir de laquelle la décision est prise de raser les maisons pour y construire le Petit Lycée (dans un 1^o temps *Petit Collège*).

L'arrivée des internes que les Jésuites avaient toujours refusé d'accueillir, a obligé le Collège à redéployer ses espaces intérieurs entre internat (études, dortoirs, réfectoires), salles de cours et logements (direction, aumônier, professeurs, domestiques). Mais l'aspect extérieur change peu jusqu'en 1860.

La baisse des effectifs d'élèves après 1762, l'apparition d'un internat, retentissent également sur la vie du quartier : diminution des métiers du livre, une certaine paupérisation de la population, l'apparition de garnis « logeant du monde ».

Paradoxalement jusqu'à la Révolution, des gens plus fortunés s'installent dans les maisons situées au coin des rues Saint-Germain et Saint-Thomas : des veuves vivant de leurs rentes, des procureurs au présidial, des nobles -et non des moindres- comme M. (puis Mme) de Caradeuc dans la deuxième maison de la rue Saint-Thomas¹⁸. Parmi eux un Sieur Martin, maître de latin, 28 livres de capitation : en 1778 il occupe les 2^d et 3^e étages de la maison n° 178 et deux pièces dans un *embas* à l'arrière de la maison voisine (logement du domestique ou salles de cours ?). Ces gens aisés restent cependant très minoritaires.



Les maisons de la rue du lycée vues de la cour d'entrée, au sud de Toussaints

L'hôtel de Kergus et le bâtiment des Retraites sont transformés en casernes pendant la Révolution. Kergus restera caserne.

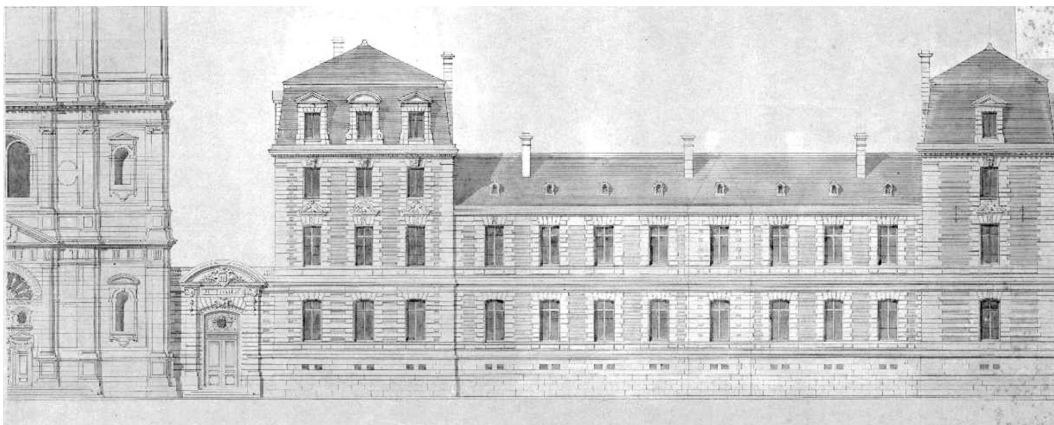
Au XIX^e siècle, ce nouveau voisinage contribue à développer la prostitution aux abords du Collège Royal et tout particulièrement dans l'îlot urbain que nous étudions. Nous renvoyons nos lecteurs aux articles parus à ce sujet en 2005 dans l'Echo des Colonnes¹⁹.

Provisours et curé de Toussaints dénonçant le scandale de l'existence de prostituées au 5 et au 7 de la rue Saint Thomas mais aussi dans « une des maisons de la rue du lycée qui ont vue sur la cour et une partie des bâtiments du collège » (ci-contre : dessin de T. Busnel-1883).

C'est au point que bien avant qu'il ne soit question de créer une gare, une avenue de la gare et des bâtiments neufs le long de cette avenue, on avait déjà étudié la possibilité d'ouvrir une porte d'entrée, monumentale, sur la *Promenade des murs*.

Alfred Jarry qui au petit matin laissait entendre à ses condisciples impressionnés qu'il « revenait du bordel » —à supposer que ce fût vrai— n'avait sans doute eu qu'à traverser la rue. Mais en 1888, les maisons incriminées trente cinq ans plus tôt, n'existaient plus. Elles venaient d'être entièrement détruites, dérangeant peut-être au passage les mânes de la véritable mère Ubu (voir encart).

Le Petit Lycée de Jean Baptiste Martenot



AMR-2F265

Au rez-de-chaussée, le nouveau bâtiment abritait les salles des classes élémentaires (de la 12^e à la 7^e) ainsi qu'un réfectoire ; disposés autour d'une cour plantée, ils étaient desservis par une galerie et une large rampe conduisant à la cour des cuisines. L'infirmerie et la lingerie²⁰, des études, des dortoirs et des chambres de *Maîtres* (surveillants) occupaient les étages. L'appartement de la concierge²¹, l'appartement des sœurs, infirmière et lingères, celui prévu pour l'aumônier et occupé par le sous-économe, se superposaient dans le pavillon situé à droite de l'entrée (ci-dessus).

En apparence, si l'on regarde les beaux dessins de J-B. Martenot, rien n'a changé.

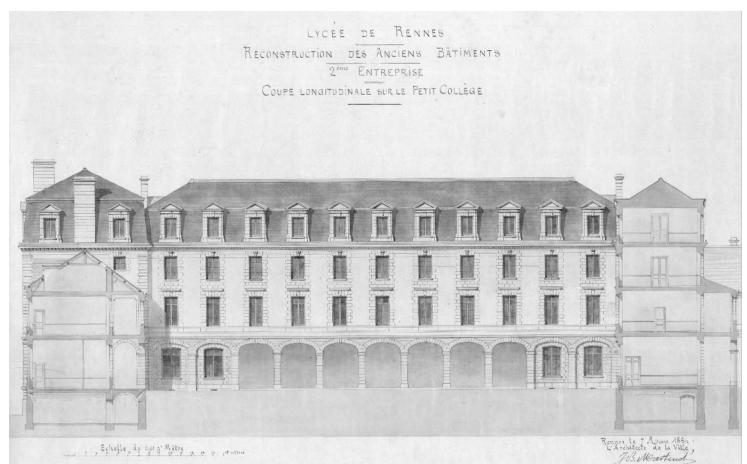
Si pourtant ! le préau situé au nord de la cour, est aujourd'hui fermé. Dès 1893 Martenot réalisait des plans pour transformer le préau et la classe attenante, en gymnase.

Il faut dire que l'on songeait alors à transformer en salle des fêtes²² le gymnase qu'il avait précédemment construit le long de la rue Toullier. (cf. dessins p 11)

Manque de locaux pour l'éducation physique ! le problème ne faisait que commencer ...

La Cour des Petits en fit une première fois les frais avec l'amputation du préau.

Le 7 mars 1884 débutait en effet, la seconde phase (2^e *entreprise*) de la reconstruction du lycée. Elle portait sur la construction d'un Petit Collège dont l'entrée, distincte de celle du Lycée, s'ouvrait au sud de l'Eglise Toussaints sur une place dégagée et agrandie par la destruction des vieux immeubles.



Mais l'atteinte la plus grave eut lieu à la fin du siècle dernier quand on n'hésita pas à creuser profondément la cour elle-même pour y loger un gymnase auquel on accédait par deux escaliers (voir p 7). La structure auto-portée qui le couvrait (à hauteur du 1^{er} étage) reposait, en guise de corbeaux, sur les saillies des murs.

Le visiteur d'aujourd'hui, à moins qu'il n'ait accès aux sous-sols, n'en saura rien.

Un jour on s'aperçut que la toiture « vrillait », elle fut déposée et la cavité, qui —surcreusée— aurait pu devenir salle de spectacle, fut recouverte d'une chape.

En mars 2003 Paul Ricoeur retrouvait avec émotion la *Cour des Petits* où il avait commencé sa scolarité, il déplorait de ne pas y retrouver ses arbres.

Nous ne lui avons pas dit qu'il n'y en aurait jamais plus.

Le nom de la mère Ubu

Jarry ne nous l'a jamais révélé. Dans son œuvre la femme du soldat de la garde qui pousse son époux à usurper la couronne du Roi de Pologne Wenceslas, n'a jamais de nom. Nous l'avons retrouvé :

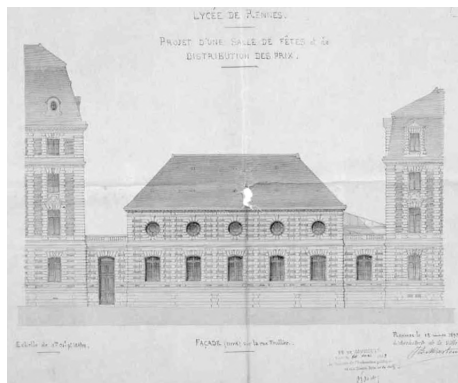
*1091.
Jacquette Marion fermier folle dans les
Gardes du Roy de Pologne Rey. me livre. 1.*

Jacquette Marion était en 1762, regratière dans une maison de la rue Saint Thomas ; maison détruite au moment même où les frères Morin élaborent la geste dont Jarry fera UBU ROI. Nous postulons que ses mânes ulcérés ont subverti l'imagination des potaches.

A. Thépot



AMR 2Fi2745



AMR, 2Fi2749

¹ L'institution en 1881, d'une instruction publique, gratuite et obligatoire, entraîne une réorganisation de l'enseignement existant en deux filières verticales : l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (auxquels viendra s'ajouter l'enseignement technique). La filière primaire dont l'enseignement est couronné par le certificat d'études primaire (CEP) possède néanmoins des classes supérieures qui préparent au Brevet d'Etudes Supérieures et des Ecoles Normales Supérieures (Saint-Cloud et Fontenay) qui forment les professeurs des Ecoles Normales d'instituteurs et d'institutrices. Le secondaire, c'est-à-dire les Collèges et les Lycées urbains, ont conservé leurs petites classes. Cet enseignement qualifié d'*élémentaire* va des classes enfantines (12è, 11è) jusqu'à la 7è. C'est ce que l'on appelle le Petit Lycée (ou le Petit Collège). A partir de la 6è, à laquelle on accède par un concours ouvert à tous les élèves, l'objectif est l'obtention du baccalauréat. Les Ecoles Normales Supérieures de la rue d'Ulm et de Sèvres forment aux concours d'agrégation (masculin et féminin) du secondaire.

² Gravure dit « Plan Jollain », réalisée vers 1643 et conservée au musée de Bretagne. Un agrandissement photographique effectué par la maison Heurtier et donné par le musée à l'Amélycor, est exposé à gauche de l'entrée du bureau de Madame le Proviseur.

³ La Chapelle des Carmes est située en fait sur le côté sud de la rue St Thomas.

⁴ Dès 1636, Dubuisson-Aubenay avait pu observer « une église nouvelle encommencée en l'ordre dorique, de pierre blanche et à grain ».

⁵ Plan AMR, 1Fi139, à rapprocher de 2Fi2725, plan moins détaillé mais daté du vendredi 9 juillet 1615. Ils sont cotés en *pieds*. Nous avons converti.

⁶ Trois maisons en 1537-38, en 1567 deux maisons et un jardin donnés par le seigneur de la Muce, en 1606, deux maisons avec cours et jardins.

⁷ AMR 2Fi727. Ferme située entre une route et un mur de cimetière avec d'un côté de la cour 'l'appartement du fermier' et la 'chambre de Mr le chapelain' et de l'autre une grange (160 m2) une écurie (36 m2) une crèche (57 m2) et, passé un portail à double entrée, un 'présoir' [sic] de 62 m2, une boulangerie (26,5 m2) et son four (2,10 m de Ø intérieur).

⁸ Voir son aventure et celle de ses compagnons enfermés au « caveau » (Echo n° 24, p 7).

⁹ Par exemple, les prieurés de Sainte-Marie de Brégain en La Boussac et de Notre Dame de Livré (anciennes dépendances de l'abbaye Saint Florent) ou encore le prieuré de Saint Martin de Noyal (ancienne dépendance de Saint Melaine).

¹⁰ Les contrats passés par les Jésuites avec la Ville mentionnent une trentaine de religieux. N'oublions pas qu'ils n'accueillent pas de pensionnaires.

¹¹ *Four au Duc*, déplacé à la fin du XVè siècle au nord de la rue Saint Thomas pour permettre au sud la construction de l'église des Carmes.

¹² 4è maison selon les registres de capitation de 1740 et 1751, 5è selon des registres ultérieurs (du fait peut-être d'une construction interstitielle ou du partage d'une maison) ; l'emplacement du four correspond à celui de l'actuel CDI du Collège Zola. Nous connaissons les noms des boulangers qui s'y sont succédé : Tirel, Thomas, Savary, Deniaux, Jouault et Ramel dernier titulaire signalé en 1782.

¹³ Registre de capitation pour 1740 (AMR, CC 729/730) ; raison sociale des ces *notables* : gentilhomme, buvetier, cirier, greffier...

¹⁴ 1740 : 4 maîtres d'école recensés sur les 13 maisons de la rue Saint Germain jouxtant le Collège des Jésuites

¹⁵ Créée vers 1672 par le P. Jean Jégou, recteur du Collège entre 1671 et 1677. Cf G. Provost, *Les « Maisons de Retraites »*, SAHIV, 2010.

¹⁶ Lire Echo des Colonnes n° 24, dossier « Le lycée côté cuisines », pp 6 et 7.

¹⁷ Qui a servi provisoirement de Chapelle avant que l'Eglise ne soit finie. Cf *Moi Claude Bordeaux...*, § 74, p 67- B. Isbled, Apogée, 1992.

¹⁸ Dans un appartement au 1^{er} étage (précédemment habité [de 1749 à 1768 au moins] par Olivier le Va(va)sseur, dit Saint Louis, *laquais de M. l'Intendant* et dont la femme était épicière) ainsi que dans le logis situé dans la cour. Puis seulement dans l'appartement.

¹⁹ EDC n° 21, C. Cosnier, *De l'influence de la prostitution sur l'ouverture d'une porte de lycée*, EDC n° 22, A. Thépot, *J'ai frappé au n°5*.

²⁰ Conçues à l'échelle de l'ensemble de l'établissement.

²¹ Mère de famille, chargée de tout-petits. Dans la réalisation finale, la classe de 12è était placée de façon à jouxter son appartement pour plus de commodité.

²² Voir les dessins ci-dessus. C'est dans cette salle des fêtes (l'ex-gymnase rehaussé d'un étage) que, le dernier coup de peinture à peine donné, s'ouvrit en août 1899 le procès Dreyfus.